



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2022**

**RAPPORT
D'ORIENTATION
2022-2023**

La raison d'être et l'avenir de notre association reposent sur deux piliers : le pilier gestionnaire et le pilier militant.

Au titre du pilier gestionnaire nous devons poursuivre les efforts déjà entrepris depuis plusieurs années :

En externe :

- Pour défendre les intérêts de nos professionnels en soutenant les actions menées par NEXEM, et plus particulièrement par la Fédération des employeurs ACCESS qui réunit les principaux acteurs du secteur, et notamment la FEHAP, donnant ainsi une plus grande force de frappe à nos revendications pour créer enfin une nouvelle Convention Collective agréée et étendue susceptible de redonner une réelle attractivité aux carrières de notre secteur, condition préalable au maintien voire à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement de nos enfants.
- Pour soutenir avec constance et acharnement, en toutes occasions, notre mouvement Unapei dans ses représentations Occitanie ou Nationale.
- Pour assurer la représentation réelle et efficace de notre association dans toutes les instances locales indispensables à son action au service des personnes fragiles qui nous sont confiées et leurs familles, telles par exemple que l'Uriopss, le CREA-ORS, la CDAPH, le Comité de Liaison CLCPH, et autres à venir...
- En étant à l'écoute permanente des familles et de nos professionnels pour concrétiser des conventions avec le secteur sanitaire, susceptibles de faciliter le parcours de soin qui reste encore trop souvent un parcours du combattant (consultations, examens divers, accès aux urgences, hospitalisation en ambulatoire ou non, meilleure connaissance respective des secteurs sanitaire et médico-social). Nous devons encourager la pratique de la filière handicap auprès du SAMU, de la télé médecine et de la télé odontologie et nous participons à une grande enquête lancée par ONCODEFI sur la prévention des cancers chez les personnes handicapées mentales.

En interne :

- Pour soutenir les efforts réalisés par notre Directeur Général et son équipe afin d'obtenir les moyens de nos ambitions (créations de places nouvelles dans le secteur adulte pour maintenir un accompagnement adapté et de qualité pour nos jeunes adultes en situation d'amendement CRETON, recherche de solutions innovantes pour résorber nos listes d'attente dans le secteur « enfants », trouver les réponses adaptées aux besoins des personnes vieillissantes, faire évoluer nos pratiques pour mieux répondre aux besoins personnalisés et contribuer ainsi à assouplir une réglementation souvent aveugle et trop rigide, etc.) Nous devons nous mettre en situation d'éveil permanent pour pouvoir répondre efficacement à toute procédure d'appel à projets dans les secteurs qui nous concernent. Sur tous ces sujets, si la situation semble évoluer dans le bon sens du côté du département, elle est aujourd'hui bloquée du côté de l'Etat.
- Pour mener à bien tous les projets en cours, notamment la réalisation du futur foyer sur le site de l'ancien EHPAD de Viols le Fort en remplacement du foyer « Marqueroze », le réaménagement du foyer « Beaurevoir », la reconstruction du foyer « les Ecureuils » à Montpellier, la construction d'un nouvel atelier thérapeutique occupationnel des « Terres Blanches » grâce à l'acquisition de la parcelle « Védrenne », et l'utilisation du terrain de 4500 m² au centre de la commune de Castelnaud le Lez qui nous a été légué.

Nous devons réaliser tout cela dans un monde en pleins changements, puisque aussi bien les pouvoirs publics français, que les chartes européennes et des Nations Unies sur les personnes handicapées nous orientent vers ce qui est appelé « la transition inclusive », qui implique des évolutions fortes dans les secteurs de l'éducation, du travail et du logement pour les personnes handicapées.

Au titre du pilier militant notre action doit devenir (redevenir ?) beaucoup plus incisive :

Notre association perd depuis plusieurs années de sa substance. Après avoir augmenté entre 2018 et 2019, le nombre de ses adhérents n'a cessé de décroître, passant de 379 au 31 décembre 2019 à 317 au 31 décembre 2021, et de 350 pour l'assemblée générale 2019 à 277 pour l'assemblée générale 2022.

Pour la première fois en 2021, les cotisations que nous avons encaissées (23 000 €) ont été inférieures à la cotisation que nous avons versée à l'Unapei (26 000 €), et le nombre de voix dont nous disposons lors des assemblées générales de l'Unapei s'est réduit chaque année, ce qui montre que nous perdons des adhérents plus rapidement que la moyenne des associations adhérentes à l'Unapei.

Il nous appartient de renouer avec l'esprit militant qui a assuré jusqu'ici le succès des associations parentales du mouvement Unapei.

Au début du mouvement des associations de parents d'enfants handicapés mentaux, l'esprit militant pouvait se définir aisément dès lors qu'il était le principal sinon l'unique facteur de la création de ce mouvement. Devant l'inaction des pouvoirs publics et la vacuité, sur ce sujet, de l'opinion publique, la tâche devait sembler insurmontable et elle était à tout le moins immense.

Il fallut aux pionniers du mouvement un énorme courage et une vaste inconscience pour entreprendre de faire bouger les lignes, pour déclarer publiquement que les personnes handicapées mentales étaient avant tout des personnes et qu'à ce titre elles avaient droit à la même considération que chacun.

Mais si le travail était énorme, l'objectif était clair : dans le désert de la solidarité nationale il n'y avait rien, tout était à construire.

En même temps, l'Etat et les collectivités territoriales ne s'étant guère préoccupés de quoi que ce soit concernant les personnes handicapées mentales, peu d'obligations, peu d'interdictions, quasiment aucune contrainte d'aucune sorte ne freinait ou n'empêchait les réalisations de ces associations. Le terrain règlementaire en jachère libérait l'imagination et il permit aux familles regroupées en associations d'acheter ou de louer des locaux pour y accueillir leurs enfants et d'y appointer à leur frais des personnes pour s'occuper d'eux, personnes dont la compétence professionnelle balbutiante était compensée par la bénévolence, l'empathie et la compassion.

C'est ainsi que commençât à se dessiner le paysage des établissements d'accueil pour les personnes handicapées mentales qui jusque-là demeuraient dans leur famille ou étaient placées dans des hôpitaux psychiatriques.

C'est ainsi que naquît le mouvement des associations de l'Unapei, car avec leur volonté militante elles comprirent rapidement qu'il leur fallait s'unir au niveau national pour être mieux entendues des pouvoirs publics et pour arriver à enclencher une politique publique en faveur du handicap mental.

Elles y parvinrent enfin lorsque, en 1975 fût promulguée la première loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Soixante-dix ans après les débuts des premières associations, soixante-deux ans après la création de l'Unapei, cinquante-sept ans après la première loi sur les personnes handicapées, le paysage a bien changé. En même temps que de nombreux établissements chargés d'accueillir les personnes handicapées mentales ont vu le jour, les contraintes administratives sont devenues plus fortes, obligeant les associations à se regrouper sous la pression des pouvoirs publics et face à complexité croissante des impératifs de gestion.

Corrélativement, l'esprit militant a perdu de son énergie : la nécessité dans laquelle se sont trouvées les associations de se consacrer de plus en plus à la gestion des structures, la complexification de cette gestion a sans doute découragé de plus en plus de bénévoles. Mais aussi, la satisfaction d'un certain nombre de revendications des pionniers au fur et à mesure de la meilleure prise en compte des besoins et des spécificités du handicap mental a participé à la démobilisation d'un grand nombre de familles : l'énergie militante est soluble dans l'atteinte des objectifs.

L'évolution sociétale, en substituant à l'action volontariste visant à construire un avenir aux personnes en situation de handicap mental une attente consumériste consistant à exiger que les établissements en place prennent en charge ces personnes sans aucun effort des familles, a accentué l'extinction d'une bonne part de l'esprit militant : le consumérisme consume tout questionnement.

Enfin, l'inversion, de par la volonté de l'administration, de l'origine des projets a remplacé la créativité des associations, qui proposaient aux pouvoirs publics les moyens de satisfaire les besoins, par les appels d'offres ou de candidatures lancés par les autorités de tarification et de contrôle qui prétendent donc connaître mieux que les associations l'étendue et la typologie desdits besoins : si on avait voulu tuer l'esprit militant, on aurait difficilement pu trouver meilleure méthode.

Pour toutes ces raisons, cet esprit militant des associations d'origine est en train de s'affadir, les associations elles-mêmes sont en train de d'étioler et, si nous n'y prenons pas garde, risquent de disparaître : on peut d'ailleurs considérer que le mouvement Unapei n'est après tout qu'une étape transitoire, une nécessité temporelle et historique qui a permis l'évolution des mœurs et de la pensée sociale, le vecteur nécessaire mais temporaire d'une évolution sociétale qui a éveillé l'opinion publique aux problèmes du handicap mental et provoqué l'émergence d'une volonté politique sur ce point. Mais qu'aujourd'hui, l'essentiel étant acquis, on peut se démobiliser et passer la main, pour la gestion des établissements à l'administration ou à d'autres associations non parentales.

Mais on peut aussi considérer qu'en dépit des nombreux acquis, l'histoire n'est pas totalement écrite, que de nombreux problèmes demeurent et que l'action militante a encore sa place : comment la réveiller ?

Pour cela me semble-t-il deux choses sont nécessaires : avoir un programme et avoir le courage d'aller à la rencontre des familles, de celles qui sont déjà adhérentes, de celles dont les enfants sont accueillis dans nos établissements mais qui ne sont pas adhérentes, de celles qui sont en attente d'une solution de prise en charge pour leur enfant, et de celles qui, en même temps qu'une naissance, viennent de découvrir le handicap mental.

Le programme est assez simple à définir : il nous est dicté en interne par l'évolution démographique des personnes accueillies dans les établissements et les manques constatés de places dans les établissements, et en externe par les évolutions législatives qui tournent aujourd'hui autour de la transition inclusive, tant pour l'éducation, que pour le travail ou pour l'habitat.

Aller à la rencontre des familles est sans doute plus complexe et mérite réflexion préalable, car selon la situation de la famille par rapport à son enfant handicapé, la méthode d'approche doit être différenciée, mais si nous voulons renouer avec des parents militants, des parents plus jeunes qui pourront à leur tour assurer le devenir de l'association, nous ne pourrions pas faire l'économie de ce travail relationnel : il est impératif que, pour les familles, nous donnions du sens à notre action.

Plusieurs pistes seront explorées, dont la liste ci-après n'est pas exhaustive :

- La bonne diffusion de l'identité des administrateurs référents, dans chaque établissement qui en est pourvu, pour encourager les familles à prendre contact directement.
- L'organisation de réunions à thèmes correspondant aux centres d'intérêts des familles.
- La création de commissions spécifiques susceptibles de faire naître des vocations.
- La stimulation et la sécurisation des bonnes volontés par la mise en place de modules de formation, tant pour les futurs administrateurs qui le souhaiteraient que pour des adhérents encore hésitants présentant de réelles compétences et volontaires pour apporter leur contribution temporairement et dans des domaines précis.
- La continuation de la mise en œuvre d'une véritable politique de communication, qui a déjà commencée avec la parution périodique d'une lettre d'information et l'ouverture d'un site internet professionnel dont la maintenance sera désormais assurée, mais qui doit se poursuivre afin que l'Unapei 34 soit bien visible des pouvoirs publics, des familles, y compris de celles qui ne sont pas encore adhérentes, y compris de celles dont les enfants ne peuvent pas encore être pris en charge par nos établissements faute de places suffisantes, ainsi que des professionnels.

Dès la rentrée de septembre, le conseil d'administration va travailler sur tous ces sujets avec l'aide du cabinet conseil « Endogène » qui œuvre déjà pour nos établissements et qui a aussi soutenu dans ce type d'exercice le conseil d'administration de l'Unapei 30.

Tous ces objectifs, en effet, ne doivent pas rester dans le domaine du vœu pieu ou de l'incantation. Ils sont réalisables dès lors que nous le déciderons ensemble. Ils sont ambitieux certes, mais ils ne sont rien d'autre que la traduction opérationnelle des objectifs fixés par notre projet associatif. C'est le passage obligé pour que chaque famille se sente réellement écoutée, soit fière d'appartenir à notre mouvement parental en général, et notre association Unapei 34 en particulier. Bref, pour que chaque famille retrouve confiance et sente bien que le vrai partenariat tripartite (parents, enfants, et professionnels) doit permettre d'écrire ensemble un beau projet de vie pour chacun.

Pour tout cela, toutes les bonnes volontés devront se mobiliser : tous ensemble, nous le ferons.

Voilà les orientations que votre association vous présente aujourd'hui et soumet à votre approbation.